3 points à retenir

du conseil communautaire

jeudi 25 septembre

Lodévois & Larzac
Communauté de Communes

Le Pacte financier et fiscal

Ce pacte définit les modalités de partenariat entre la CCLL et les communes autour de 3 axes :

1. Le partage des coûts pour les actions enfance et jeunesse, accepté par une large majorité de communes.
2. Une participation des communes aux coûts du centre Ma santé Ma région qui renforce l'offre de médecins sur le territoire.
3. L'aide financière de la CCLL jusqu'à 12 500€ dans les projets communaux via les Fonds de concours.

01

02

La création d’un accueil de loisirs pour ados

La commune du Bosc et la Communauté de communes unissent leurs efforts pour créer un espace dédié aux adolescents sur la commune du Bosc. La CCLL finance 50% du reste à charge du coût de construction du bâtiment et assumera l’animation du lieu. Les coûts de fonctionnement étant également partagés à 50%. Un engagement fort qui témoigne de la volonté de la CCLL de soutenir activement la jeunesse.

Une mutuelle santé pour les habitants du territoire

Face à l'enjeu majeur de l'accès aux soins, la Communauté de communes agit concrètement en signant une convention avec la mutuelle Mutami. Ce partenariat permet à tous les habitants du territoire de bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à un tarif négocié collectivement. Des réunions publiques seront organisées, complétées par des permanences régulières pour répondre aux questions individuelles.

03